

FICHE DE CANDIDATURE

Enseignement optionnel « Parcours-artistique »

Document à destination des représentants légaux

Cette fiche ne concerne que les demandes pour suivre un parcours artistique tout au long de la scolarité en lycée, dès la classe de 2nde. Ainsi, ne sont concernés que les enseignements optionnels artistiques suivis d'un enseignement de spécialité artistique de même nature, dans le même établissement en 1^{ère} générale.

La liste des enseignements optionnels concernés et leur traitement est détaillée dans les guides départementaux, veuillez-vous renseigner auprès de votre établissement.

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom : Classe :
Établissement scolaire fréquenté :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ

Établissement scolaire demandé * :
Rang du vœu :
Enseignement optionnel artistique choisi en 2nde GT :
Régime souhaité : Externe Demi-pensionnaire Interne

AVIS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

.....
.....
.....

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

.....
.....
.....

* Si cet établissement n'est pas le lycée de secteur de l'élève, les représentants légaux doivent renseigner une « fiche relative à l'assouplissement scolaire » en y joignant une copie de cette fiche de candidature.

- ❖ Ce document est à faire parvenir obligatoirement par l'établissement d'origine avant **le vendredi 28 mai 2021** au lycée d'accueil demandé ;
- ❖ À joindre obligatoirement une photocopie des bulletins scolaires de l'année en cours ;
- ❖ L'élève peut formuler une demande pour suivre un enseignement optionnel artistique, à titre dérogatoire, dans un lycée autre que son lycée de secteur. Cette demande est satisfaite en fonction des places vacantes. Il est donc vivement conseillé de formuler un vœu dans le lycée de secteur.

Date et signature
du chef d'établissement d'origine

Date et signature
du responsable légal de l'élève